



septembre 2019 N°1

Bon à savoir



PRIME D'ACTIVITE



La CFTC vous informe...

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité est entrée en vigueur. Versée par la CAF celle-ci est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle, que vous soyez à temps partiel ou complet, salarié ou apprenti.

En 2019, elle est étendue à davantage de bénéficiaires et son montant a été revalorisé.

Vous, salariés NOCIBE, aux salaires majoritairement bas, vous y avez peut-être droit ?

Pour le savoir, il vous suffit de vous connecter sur le site de la
CAF :

<https://www.d.caf.fr/wps/portal/cafr/simulateurpa/>

Attention : les déclarations doivent être renouvelées tous les 3 mois.

**Vous informer, défendre vos droits, qui
d'autre que
NOUS le fera ?**

CONTACTS CFTC

Véronique MOREAU – Elue CSE / Déléguée Syndicale - 06 04 59 21 08

Ida DUFROMONT – RS au CSE / Déléguée Syndicale – 06 04 59 21 12

Liliane MASL – Elue CSE / Déléguée Syndicale – 06 04 59 21 09

Pour plus de renseignements : www.cftc-nocibe.fr